

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 15 OCTOBRE 2015**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	34
Absents représentés.....	6
Absents excusés.....	4
Absent non excusé.....	1

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE QUINZE OCTOBRE à DIX NEUF HEURES CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 9 octobre 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT (à partir du point A), RHOUMA, Mme GAMBASIO (à partir du point A), M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER (à partir du point A), Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, PIERON, M. SEBKHI (à partir du point A), Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE (à partir du point A), Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON (à partir du point A), conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par M. TAGZOUT,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme LE FRANC, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY,
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD.

ABSENTS EXCUSÉS

M. PRAT, adjoint au Maire, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. RIEDACKER, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. SEBKHI, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance)

ABSENTE NON EXCUSÉE

Mme BAILLON, conseillère municipale, (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - *« Je remercie le public et les citoyennes et les citoyens venus nombreux ce soir pour assister à ce Conseil Municipal extraordinaire et public, concernant notre futur territoire sur lequel nous allons débattre. Nous avons un point unique à l'ordre du jour. Je salue la présence de Mme Alice Gosnat que je vois au deuxième rang là-bas, ainsi que toutes les personnes présentes. Je salue aussi Mme Lamyra Kirouani, notre conseillère départementale, qui est au troisième rang là-bas. Et je crois que Pascal Savoldelli avait prévu d'être présent aussi et nous rejoindra après le conseil d'administration du collège Politzer qui, je crois, retient également... ah non. Olivier Beaubillard a quitté plus tôt, il est là.*

Donc, j'ai reçu procuration de M. Pierre Martinez pour Philippe Bouyssou, de M. Romain Zavallone qui nous rejoindra sans doute en cours de séance pour M. Mehdy Belabbas, de M. Alexandre Vallat Siriyotha qui donne procuration à Mme Sandrine Bernard, de M. Ali Algül qui donne procuration à Mourad Tagzout, de Mme Annie Lefranc qui donne procuration à M. Valentin Aubry et de M. Mehdi Mokrani qui donne procuration à Romain Marchand. Je n'ai oublié personne. Non, apparemment, c'est bon.

Il faut, comme d'habitude, que nous désignions un ou une secrétaire de séance. Y a-t-il des candidatures ? Fanny Sizorn. »

Mme SIZORN. - *« Je propose la candidature de Séverine Peter comme secrétaire de séance. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Donc, il n'y a pas d'autres candidatures ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Quelques abstentions. »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, Ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**A) MÉTROPOLE DU GRAND PARIS****Avis du Conseil Municipal sur le projet de décret fixant le périmètre des territoires**

Rapporteur : Philippe Bouyssou

M. BOUYSSOU.- *« Donc, comme je le disais, nous avons ce soir un point unique à l'ordre du jour, sur lequel je vais rapporter. Et j'ai été saisi de deux demandes d'intervention de la part des deux organisations syndicales du personnel communal, à savoir la CGT et la SDU, à qui j'envisage évidemment de passer la parole. Donc après mon intervention, j'interromprai la séance pour écouter ces deux interventions extérieures, si je puis dire, à notre assemblée communale et nous reprendrons ensuite les débats du conseil sur la délibération qui vous est soumise ce soir.*

Alors, Mesdames, Messieurs et chers collègues. Nous avons ce soir qu'un seul point en débat à l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil Municipal : le projet de décret fixant le périmètre des territoires de la Métropole du Grand Paris. Avant d'aborder la question du périmètre qui nous concerne directement, celui du territoire T12, Val de Bièvre, Seine-Amont, Grand Orly, il est indispensable, je pense, de revenir sur ce qui nous a conduits et sur ce qui nous conduit aujourd'hui à tenir cette séance extraordinaire, face au véritable séisme institutionnel que nous allons vivre avec toutes ses conséquences pour la vie locale, la démocratie et les services publics de proximité. Depuis des années, la question de l'aménagement et de la gouvernance de la métropole parisienne est posée. Durant ces années, nous avons travaillé au travers de la conférence métropolitaine puis du Syndicat Paris Métropole, à faire émerger des besoins réels de coopération et de mutualisation sur des questions d'intérêt majeur nécessitant une approche régionale ou métropolitaine, mais surtout mis en évidence l'importance d'une coopération librement consentie, fondée sur des projets partagés entre les collectivités et surtout avec les citoyens. C'est ce qui nous a conduits à créer la communauté d'agglomération Seine Amont avec Choisy et Vitry, dans une logique de coopérative de villes et non d'un pouvoir supracommunal. C'est ainsi que dans un temps court, depuis sa création, nous avons d'ores et déjà mobilisé avec la CASA les moyens nécessaires pour travailler sur de grands enjeux à l'échelle de notre territoire. Je pense au développement économique, mais aussi au plan intercommunal de l'habitat, la politique de la ville avec le contrat ville - Seine Amont ou encore la question majeure des transports en commun. Tout cela est passé à la trappe ! Tout comme passent à la trappe trente années de décentralisation pour aboutir à ce que l'État impose aujourd'hui, une super structure hyper centralisée, omnipotente dans tous les domaines stratégiques, concentrant les compétences, les moyens financiers et le pouvoir de décision, tout cela sans même que les citoyennes et les citoyens, les habitants, les salariés, les usagers des services publics de proximité n'aient leur mot à dire.

Et voilà donc que l'État nous soumet pour avis ce projet de décret portant sur les territoires et donc le territoire T12 regroupant 22 communes, trois intercommunalités pour une population totale de près de 700 000 habitants :

- *Nos trois villes de la communauté d'agglomération Seine Amont : Ivry, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi ;*
- *Sept villes de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, L'Hay-les-Roses et Villejuif ;*
- *Les six villes de la communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne : Athis-Mons, Morangis, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon ;*
- *Ainsi que six villes non membres d'une communauté d'agglomération que sont : Ablon, Chevilly-Larue, Orly, Rungis, Thiais et Villeneuve-le-Roi.*

Ainsi, le territoire T12 serait le plus grand après Paris. Il aurait cette particularité d'être le seul d'ailleurs à fusionner trois communautés d'agglomération préexistantes, n'ayant pas le même niveau d'intégration et n'ayant pas non plus les mêmes compétences transférées. Tout cela doit nous alerter, compte tenu du fait que la loi ouvre la possibilité de transfert à toutes les compétences supplémentaires au territoire. Qu'en sera-t-il demain de nos services et équipements municipaux potentiellement concernés ? Je pense notamment à la voirie et aux équipements sportifs et culturels.

Concernant le périmètre, alors que le Préfet de région nous avait dit donner un avis favorable à l'intégration de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges et que le cabinet du Premier ministre, lorsque nous avons été reçus à Matignon, nous a déclaré que rien n'était arrêté, nous avons toutes les raisons de croire que le bon sens, l'intérêt général l'emporterait. Pourtant Valenton et Villeneuve-Saint-Georges ne sont pas retenues dans le périmètre. Deux communes qui ont non seulement postulé pour rejoindre le territoire de la Seine Amont, mais sont depuis des dizaines d'années parties prenantes du travail de coopération sur toutes les questions d'aménagement et de développement économique, intégrées d'ailleurs dans le périmètre de l'opération d'intérêt national portée par l'État lui-même. Deux communes, par ailleurs parties prenantes du CDTI du Grand Orly avec l'État, la communauté d'agglomération des portes de l'Essonne, la CASA et douze villes du Val-de-Marne et de l'Essonne. Pour Valenton d'ailleurs, la CASA avait approuvé son adhésion. Seule la non-réponse du Préfet qui n'a pas acté cette volonté a fait barrage au choix démocratique de nos quatre collectivités locales. Comment ne pas s'interroger sur la finalité d'une telle proposition totalement contraire à l'intérêt de nos villes et de leurs habitants ?

Au regard de toutes ces raisons, je propose au Conseil d'adopter la délibération prenant acte positivement de la cohérence partielle du territoire T12, qui comme je l'ai dit regroupe presque totalement trois projets préexistants que sont le CDTI du Grand Orly, les enjeux du Val de Bièvre avec notamment la vallée scientifique de la Bièvre, même si elle déborde sur les communes du 92 et l'ensemble de la dynamique de Seine Amont. Donc, nous prenons acte de cette cohérence partielle qui met ces trois territoires, je dirais, en fusion sur un même périmètre de territoire, mais nous exigeons dans cette délibération le rattachement des communes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges. Et cela nous conduira à proposer une délibération qui donne un avis négatif sur le territoire qui nous est proposé ce soir. Voilà !

Je vous remercie de votre attention et comme il est de coutume, à moins qu'une majorité des conseillers s'y oppose, mais je n'imagine pas que ce soit le cas, je vous propose de suspendre transitoirement la séance afin d'entendre les deux organisations syndicales représentatives du personnel communal.

Et on va y aller à la proportionnelle des suffrages exprimés par les salariés et je propose de passer en premier la parole à la CGT et ensuite au représentant du SDU. »

* * * *

**Suspension de la séance du Conseil Municipal
afin de laisser la parole aux représentants de la CGT et de la SDU**

* * * *

Reprise de la séance du Conseil Municipal

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Je reprends donc, je rouvre donc la séance pour donner la parole aux élus. Mais je tiens, avant de noter les inscrits à remercier Didier Carol et Véronique Vaslot pour la qualité de leurs interventions. Vous aurez noté que j'ai fait court en ce qui concerne mon introduction. J'ai été à l'essentiel parce que je savais que les organisations syndicales du personnel d'Ivry allaient enrichir considérablement l'introduction de notre Conseil Municipal. Mais vraiment, je pourrai presque intégrer vos deux interventions - moi, je cherche l'unité syndicale toujours - dans mon propos introductif et pour intégrer ça au procès-verbal de la séance. Mais je n'ai malheureusement pas le droit de le faire. Merci encore.*

Donc, je prends les inscrits. Qui souhaite intervenir sur le point en débat ce soir ? Sinon, on passe directement au vote. J'ai vu M. Bouillaud. J'ai vu Sandrine Bernard, Atef Rhouma. Alors, attendez, vous levez la main, vous ne la levez pas pendant un temps, puis après trop vite. Alors, Atef Rhouma, Mehdy Belabbas, Fanny Sizorn, Arthur Riedacker et Olivier Beaubillard. D'accord. Il y en a d'autres qui pourront s'inscrire au fur et à mesure. Ce n'est pas une liste bloquée. Donc, je passe la parole à M. Bouillaud. »

M. BOUILLAUD. - *« Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Rarement une réforme aura été aussi incompréhensible. À moins de trois mois de sa mise en œuvre, peu de monde est en capacité de nous expliquer comment la Métropole du Grand Paris sera mise en place et encore moins pourquoi elle a été créée. Pourquoi avoir cherché à rajouter un échelon supplémentaire entre la Région et les départements de la Petite Couronne ?*

Alors que les Franciliens demandent plus de clarté et de transparence, rajouter une super structure amène beaucoup de flou. La Métropole du Grand Paris est fondée sur plusieurs aberrations. Tout d'abord, elle est une aberration démocratique. Les élections municipales de 2014 ont constitué une grande avancée avec l'élection directement par fléchage par les citoyens des conseillers communautaires. Aujourd'hui, tout cela est balayé d'un revers de main avec le retour de l'élection des membres du territoire en conseil municipal puis l'élection du président en grande réunion avec des tractations toujours aussi peu transparentes autant qu'antidémocratiques. Le mode de scrutin choisi est de nature à poser un problème de démocratie, les élus minoritaires ne pouvant y être représentés. En outre, le processus engagé depuis deux ans se développe sans réelle prise en compte des remarques de fond souvent pertinentes exprimées par nombre d'élus et aboutit à une consultation de pure forme pour une décision connue d'avance.

La Métropole du Grand Paris est ensuite une aberration territoriale. Caler en priorité le périmètre de la Métropole du Grand Paris sur celui des départements de la Petite Couronne exclut sans raison des pôles importants : l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, le pôle scientifique de Paris Saclay ou encore Disneyland Paris. Quel est le point commun en matière de projet, de densité, de contexte, de transport à tous niveaux sur notre territoire entre les communes de Gentilly et de Paray-Vieille Poste en Essonne ? La proposition de territoire qui nous est soumise aujourd'hui ne déroge pas à la règle. Notre territoire sera le plus grand en superficie des 12 territoires proposés, même plus grand que Paris. Il s'étendra des portes de Paris à des communes de l'Essonne. Situé entre la Seine et la vallée de la Bièvre, il peut néanmoins que sur cet aspect-là apparaître géographiquement pertinent. Votre proposition d'ajouter Valenton et Villeneuve-Saint-Georges est injustifiée et conduit à créer une super structure incohérente et ingérable. Vous rentrez dans le jeu d'une politique politicienne qui oublie l'intérêt général et le citoyen. Situées de l'autre côté de la Seine, ces deux communes n'ont pas vocation à intégrer notre territoire.

C'est également une aberration politique, car aujourd'hui, sur 47 communes du Val-de-Marne, 30 sont dirigées par des maires de Droite, du Centre ou apparenté et pourtant les territoires sont découpés pour donner un territoire au PC, un territoire au PS et un territoire à la Droite. La Métropole du Grand Paris et les territoires qui en découlent sont une aberration de gouvernance. Avec plus de 340 représentants en conseil de Métropole du Grand Paris, dont 340 conseillers métropolitains, ce nombre dépassera le nombre de sénateurs de la France. Quel projet commun peut être remis avec autant de décisionnaires ? Avec 22 communes et plus de 630 000 habitants sur notre territoire sans Valenton et Villeneuve-Saint-Georges, le territoire n° 12, car c'est comme ça qu'il convient encore de l'appeler pour le moment, aura près de 100 représentants et tout ça, sans majorité claire qui permettra de gouverner et d'agir. Les décisions ne pourront être prises qu'au prix d'un consensus sans relief. En plus, concernant notre territoire spécifiquement, les dispositions de la loi ne permettent pas à ce jour une représentativité de toutes les communes au sein de la future instance du territoire. En effet, la loi limite le nombre de vice-présidents à 18 alors qu'il y a 22 communes membres. Les transferts de compétences qui seront liés avec la mise en place de ces territoires vont clairement éloigner le citoyen de la décision. La commune, échelon de proximité par excellence, va progressivement être vidée de son sens, que ce soit en termes d'habitat, de logement ou d'environnement. Être échelons de proximité et de service public, c'est comme ça que les textes le prévoient, pour des territoires aussi grands n'a plus simplement aucun sens. Les compétences transférées ne seront pas uniformes d'un territoire à l'autre et peu lisibles pour le citoyen.

La mise en œuvre de ce nouveau territoire est également une aberration économique. Dans les envies urbanistiques de la Gauche, la constitution d'un nouveau territoire nécessite souvent la construction d'un nouveau siège pharaonique. Par ailleurs, que vont devenir les agents qui sont aujourd'hui dans une grande incertitude ? N'y a-t-il pas un risque évident de doublon de postes ou au contraire ne va-t-on pas continuer à recruter habilement des chargés de mission en tout genre pour mettre en place cette super structure et la faire fonctionner ? Notre territoire comptera donc au bas mot à terme entre 1 200 et 1 300 agents et la CASA s'est empressée de recruter cinq nouveaux agents la semaine dernière, malgré les oppositions au dernier conseil communautaire. L'esprit des intercommunalités, de la mutualisation, de la décentralisation et de la responsabilisation semble bien loin. La Métropole du Grand Paris et les territoires, c'est une nouvelle couche, la sixième, ajoutée au millefeuille de notre pays. Aujourd'hui, les contours financiers et les transferts de fiscalités sont flous.

Les communes vont même sans doute devoir mettre la main au pot pour financer cette structure. C'est une nouvelle ponction alors que les communes subissent déjà la baisse de la DGF et la montée en puissance des fonds de péréquation. Notre décret, le décret tel qu'il a été transmis, propose le siège du territoire au sein de la commune la plus importante, c'est-à-dire à Vitry-sur-Seine. Sur quels critères a été décidée l'implantation du siège ? Pourquoi ne pas retenir une solution plus cohérente, plus stratégique et plus accessible pour tous qui fixerait le siège au centre géographique de notre territoire ?

Dès lors, notre groupe de l'Alternative pour Ivry émet un avis défavorable au périmètre de l'établissement public territorial, le T12, tel que proposé par vos soins dans le décret et non par le projet de décret. Nous sommes opposés à la proposition d'implantation du siège de l'établissement sur le territoire de la commune la plus peuplée, Vitry et propose que l'implantation du siège soit localisée géographiquement au centre de ce vaste territoire et à proximité immédiate de toutes commodités de transport et d'accès pour l'ensemble des membres du territoire. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, M. Bouillaud. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs, chers collègues. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Maire, de nous avoir invités à votre meeting. Nous avons bien reçu vos tracts dans nos boîtes aux lettres et entendu les démonstrations qui viennent de s'exprimer. Je m'excuse donc par avance, je vais sans doute détonner dans cette ambiance fraternelle ce soir.*

Nous sommes amenés à nous prononcer sur le périmètre et la délimitation du futur établissement public territorial n° 12, comprenant les agglomérations CASA et Val de Bièvre et les villes en coopération territoriale du Grand Orly. Or, vous nous proposez, non pas de voter sur le projet de décret du Préfet, mais de nous prononcer sur une délibération rejetant ce périmètre. Ce qui n'aide pas, vous en conviendrez, à simplifier le sujet déjà fort complexe. Néanmoins, nous allons essayer d'y répondre le plus clairement possible. Vous proposez de rejeter ce décret principalement parce que le périmètre proposé n'inclut pas Valenton et Villeneuve. Or, si l'entrée de Valenton et Villeneuve dans ce territoire n'est pas pour nous en soit un problème, ce sont vos arguments qui nous paraissent inopportuns. Vous dénoncez un coup de force dans le cadre d'une construction antidémocratique. Mais cette réforme est le fruit de la représentation nationale démocratiquement élue. À ce titre, elle n'est pas moins légitime que chacun des votes que prononceront les conseils municipaux. En quoi d'ailleurs votre approche est-elle plus exemplaire ?

Il est inscrit dans le projet de décret que les communes doivent se prononcer après avoir concerté leurs citoyens. Or, vous n'avez pas effectué de concertation des Ivryens, au contraire de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris. Je parle bien de concertation. C'est le mot qui est employé dans le décret et pas de réunion d'information. Or, vous parlez d'une mécanique en dehors de toute implication citoyenne. Pourtant, une consultation publique a été organisée. 53 villes ont accepté d'y participer. Et Seine Amont, dans la logique du village gaulois, a choisi de mener sa propre démarche avec ses propres outils et ses propres arguments. Le sujet de la concertation publique officielle menée par la mission de préfiguration était : comment faire de cette construction une métropole des habitants innovante, entreprenante, mondiale et solidaire. N'est-ce pas ce que vous professez ? Alors, pourquoi ne pas avoir mené ce débat-là avec les Ivryens ? Non.

Vous avez transformé cela en campagne de communication sans concertation sur le thème, la métropole est une construction antidémocratique, archaïque, technocratique et refermée sur elle-même. Pure propagande.

Vous rejetez par ailleurs cet édifice que vous considérez comme technocratique. Sans doute, mais pas plus que les EPCI actuels, pas plus que les arguments que vous invoquez. Vous invoquez l'OIN, l'Epa Orsa pour justifier du lien de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges à notre territoire. Autant de constructions, vous en conviendrez, totalement technocratiques. Vous invoquez ensuite le non-respect et la non-prise en compte des dynamiques de projet et de coopération locale entre les villes. Pouvez-vous nous citer une coopération locale qu'Ivry aurait avec Valenton ou Villeneuve-Saint-Georges ? Le comble : alors que vous regrettez qu'il n'y ait pas assez de vice-présidents dans ce futur territoire pour servir, pardon pour représenter, toutes les villes dans l'exécutif, pourquoi en parallèle proposer de l'élargir encore plus, lui qui est déjà le deuxième plus gros de toute la métropole après Paris ? Incohérence. Et enfin, vous nous expliquez que ce territoire doit être construit sur la base des projets existants. N'est-ce pas contradictoire ? L'EPT proposé rassemble les trois intercommunalités existantes et se propose donc de s'appuyer sur leurs projets pour définir ses futures compétences et objectifs. Vous le savez, les intercommunalités sont insécables. Si vous vouliez tant construire avec Valenton et Villeneuve, pourquoi ne pas les avoir intégré dans la CASA dès le départ ? Pourquoi avoir tant attendu ?

La réalité, derrière toutes ces gesticulations, c'est que vous voulez renforcer le poids politique du Parti Communiste dans ce territoire. Pourquoi pas ? Pour vous garantir d'en faire le dernier territoire communiste du monde. (Rires) Vous ne voulez pas d'une construction technocratique, certes, mais vous voulez une construction politicienne. Au fond, tout cela est le fruit d'un équilibre construit après de nombreuses réunions entre les villes et la Préfecture, réunions auxquelles vous avez participé. Il n'y a pas de périmètre pertinent spontanément. Cela n'existe pas. Il n'y a que dans votre système qu'on détient la vérité à la place de tous les autres, la pravda. (Rires) Pour notre part, nous croyons plutôt au fruit du dialogue et de la co-élaboration, au produit de la concertation et du consensus. Il faut bien à un moment qu'un équilibre intervienne. Et cet équilibre c'est celui qui nous est proposé dans ce décret. Nous voterons donc pour ce décret et du coup contre votre délibération, si tout le monde suit jusque-là.

J'en viens maintenant au cœur du sujet... »

M. BOUYSSOU. - *« Sandrine Bernard, le public n'a pas qu'un physique. Il a aussi un cerveau, tout comme le maire. » (Rires)*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Je peux reprendre. J'en viens donc au cœur du sujet, celui de la réforme territoriale en cours, question éminemment plus intéressante que de savoir si les villes communistes seront au nombre de cinq ou de sept dans ce futur territoire. Qu'est-ce que cette réforme peut nous apporter à nous élus en termes de capacité d'action au service de nos concitoyens ? Qu'est-ce que cette réforme apportera aux Ivryens dans leur quotidien ? Qu'est-ce que cette réforme apportera ou en tout cas garantira aux agents de nos collectivités ? Après trois ans de construction de la CASA, il paraît indispensable de s'appuyer sur cette expérience avant d'engager cette nouvelle aventure institutionnelle. La CASA a-t-elle permis de répondre à ces objectifs ? Vous en avez fait une agglomération stratégique, en réalité sur une position de défense.*

Vous avez pu bénéficier grâce à elle du versement de la dotation globale de fonctionnement dédiée aux intercommunalités - ça fait du bien de le rappeler, on ne fait pas qu'en perdre - qui aura servi à financer des études et à être redistribuée aux villes. Mais rien de totalement concret ou opérationnel n'en a découlé, simplement l'élaboration de documents cadres qui vous permettront d'asseoir vos discours idéologiques dans le futur établissement public.

Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle phase, une nouvelle dimension de l'intercommunalité et je voudrais m'y étendre sur trois aspects : la méthode d'abord, les ambitions ensuite et les travers à éviter.

La méthode : le processus qui a abouti au vote de la loi Maptam puis de Loi NOTRe a été un processus de long cours, de dialogue et de compromis. Avant le vote de la loi, une mission de préfiguration a été constituée à la demande des élus de Gauche comme de Droite. Cette mission de préfiguration, coprésidée par le Préfet de région et par un élu désigné par ses pairs, est une assemblée réunissant tous les maires, les représentants du Sénat et de l'Assemblée nationale et les présidents des Conseils Départementaux. Elle a permis aux élus d'être associés à l'élaboration de ces lois. Elle a même permis par une proposition qui a réuni 94 % des suffrages au sein de la mission de préfiguration - donc 94 % c'est assez représentatif, me semble-t-il - de faire évoluer de manière déterminante ce qui est aujourd'hui l'article de loi créant la métropole et les territoires. Sa mise en œuvre sera longue. Elle sera complexe. Elle sera le fruit des expériences et de l'action concertée et coordonnée de chacune des villes, de chacun des territoires et de la métropole. Cette construction ne sera ni linéaire ni régulière. Elle rencontrera des obstacles, des revers, mais aussi des succès. Elle commettra des erreurs et elle les réparera. Elle méritera d'être évaluée étape par étape. Vous pouvez choisir de vous mettre à l'écart et de montrer d'un doigt accusateur la démarche engagée. Mais vous pouvez aussi choisir d'avancer, simplement pour éviter de priver les Ivryens d'en être des acteurs.

Deuxième point, les enjeux politiques. Le projet de Métropole du Grand Paris est un projet d'envergure qui peut représenter une véritable opportunité pour faire évoluer nos territoires et nos communes. Il nous appartient de rendre possibles les changements attendus et d'en répondre par la suite. Nos concitoyens attendent de la Métropole du Grand Paris qu'elle agisse de manière concrète sur les questions de leur quotidien. Les enquêtes d'opinion montrent que la première attente est le rééquilibrage territorial, tant en termes de développement économique que de solidarité entre les territoires. La seconde préoccupation est l'amélioration de l'accès au logement et du cadre de vie. Puis, il y a les transports, la mobilité et l'environnement. Chaque responsable politique, chaque acteur public, se doit aujourd'hui de se saisir de ces enjeux pour préparer les évolutions à venir et améliorer son action.

Au lieu de cela, vos réflexions tournent autour de la perte de souveraineté qui en résultera pour vous. Mais peu importe qui le fait, si le résultat est de servir au mieux l'intérêt général, celui de l'efficacité de l'action publique et de l'amélioration des politiques publiques. Des pans entiers de la gestion de notre ville sont en jeu. Que deviendra le projet Ivry Confluences et devra-t-on faire évoluer sa gouvernance ? Que deviendra l'OPH et quelles marges de manœuvre dégagerons-nous de son éventuel rattachement à la métropole ? La double compétence sur le plan climat-air énergie entre la métropole et les territoires nous permettra-t-il d'envisager la remise à plat du devenir du Syctom et le déclenchement d'un véritable projet de réduction des déchets et de collecte sélective ?

La vision stratégique globale de la métropole sur l'aménagement du territoire conduira-t-elle à remettre en cause au sein du PLHM qui sera élaboré le taux de 50 % de logements sociaux dans les constructions neuves ? Et comment la ville garantira-t-elle à nos concitoyens qu'ils seront associés à tous les champs de compétence qui les concernent, même quand ils dépendent d'autres collectivités, la ville étant l'interface entre l'ensemble des collectivités ? Toutes ces questions sont, me semble-t-il, bien plus importantes que la question du nombre de vice-présidents ou du nombre de villes dans ce territoire. Votre responsabilité est de transformer ces chantiers en bénéfiques pour Ivry. Ils méritent d'être travaillés en profondeur de manière précise, publique et concertée.

Et je voudrais enfin nous mettre en garde contre certaines tentations, celles de privilégier les manœuvres politiciennes au détriment du projet politique, celles de neutraliser le champ d'action du territoire qui ne deviendrait qu'une strate supplémentaire dans le millefeuille institutionnel et celles surtout de jouer sur les peurs au travers d'une approche dogmatique et inconséquente. J'ai évoqué la méthode et les enjeux. Il me reste donc à vous demander, Monsieur le Maire, vous dont le parti pèsera fortement dans ce futur territoire, vous dont on entend dire que vous en seriez le premier président de ce futur territoire, ce que vous comptez en faire. (Applaudissements) Il circule le bruit que tout aurait déjà été arrangé entre villes, que vous auriez convenu ensemble de répartir les postes de vice-présidents. Ce n'est pas le plus grave. Que vous vous seriez mis d'accord pour en faire une coquille vide. Comme pour les rythmes scolaires, une nouvelle réforme d'ampleur que vous comptez saborder. Mais pourquoi plus de VP si moins de compétences ? Pourquoi vous être battus pour maintenir un statut juridique et des pouvoirs à cette strate si c'est pour ne rien en faire ? Et forts de ces considérations, pourquoi laisser se développer, voire même entretenir, une forme d'angoisse au sein des personnels municipaux ? Tous les personnels des Epci existants seront transférés au 1^{er} janvier dans les établissements publics de territoire. Le DGS en sera celui de l'EPCI le plus important, c'est-à-dire le Val de Bièvre. Le siège en sera celui de la ville la plus importante, c'est-à-dire Vitry. Dans les villes, rien ne changera tant qu'il n'y aura pas de décision de transfert prise par les conseils municipaux et les territoires qui pourront intervenir au cours des deux années à venir. Il n'y a pas lieu de véhiculer des peurs. Les articles du Code général des collectivités territoriales conservent, enfin précisent que les conditions de statut et d'emploi des agents seront conservées, titulaires ou non titulaires. Aucune modification de situation administrative des agents ne pourra intervenir à l'occasion de ces transferts. Les rémunérations seront maintenues. C'est écrit dans les textes, peut-être pas dans les tracts. Je m'en excuse. Tous les transferts futurs feront l'objet de passage devant les instances du personnel. Il est tout à fait injustifié et irresponsable de faire croire le contraire. Tout cela fera d'ailleurs l'objet de concertations. Quoi qu'il en soit, tout est aujourd'hui réuni pour apporter des réponses aux agents qui expriment leurs inquiétudes et pour donner des perspectives aux Ivryens.

Vous l'aurez compris, mon propos a sans doute été long, mais le message est simple : sortez des postures, Monsieur le Maire et donnez-nous un éclairage quant aux garanties que vous comptez apporter à vos personnels, quant à votre projet pour Ivry et pour les Ivryens, pour le territoire et ses habitants, pour Ivry au cœur du Grand Paris. Merci beaucoup. »

M. BOUYSSOU. - *« Écoutez, dans les meetings, on applaudit, donc je suis tenté. (Applaudissements) C'est un morceau d'anthologie, comme d'habitude, et un grand bonheur de t'entendre. Je polémiquerai sur le fond tout à l'heure, mais juste quand même trois remarques.*

Ce n'est pas toi qui organises un référendum pour l'union de la Gauche la semaine prochaine ? Dis donc, c'est mal barré quand même. (Rires et Applaudissements) Et je te répondrai sur le fond un peu plus tard. Alors, Atef Rhouma. »

(Rires)

M. RHOUMA. - *« Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire. La métropole parisienne est l'une des plus riches d'Europe et en même temps, l'un des plus inégalitaires. Les inégalités sociales et territoriales ne cessent de s'accroître. Cela est particulièrement flagrant quand on compare le département des Hauts-de-Seine et celui de la Seine-Saint-Denis. Dans ce contexte, il est évident qu'une politique de répartition plus équitable des richesses est à penser à un échelon territorial supérieur à celui des communes, de façon à mieux répartir l'implantation des activités économiques, de l'emploi, des services publics, mais aussi de façon à pouvoir mieux imposer la construction des logements sociaux aux communes qui s'y refusent. C'est d'ailleurs ce qui nous avait été vendu avec ce projet de réorganisation des territoires. Sauf que malheureusement, la métropole qui se préfigure ne ressemble pas à celle que nous aurions souhaité, une métropole solidaire et coopérative. À lire le projet de loi NOTRe et à entendre les argumentaires de nos ministres, la lutte contre les inégalités et l'amélioration du service public ne semble pas être au cœur du projet. La loi s'inscrit plutôt avant tout dans une logique de réduction des dépenses publiques et de mise en concurrence des territoires au nom de la compétitivité internationale. Cette volonté de favoriser l'attractivité et la compétitivité des territoires ne peut que nous laisser craindre le pire. Les classes populaires pourront-elles se maintenir aux portes de Paris ou seront-elles repoussées toujours plus loin des centres dynamiques ? Avec un transfert de compétences majeur à la métropole, nous risquons fort de perdre notre capacité d'orienter nos politiques publiques vers plus d'égalité et de justice sociale. Quant à nos capacités d'action et d'initiative, qu'en sera-t-il ? Les moyens financiers des communes sont déjà plus qu'affectés par la baisse des dotations de l'État et ils vont se voir encore réduits. Qu'en sera-t-il de la qualité de nos services publics de proximité ? Qu'advient-il des projets ambitieux que nous nous sommes fixés en termes de développement territorial ou dans le cadre de nos plans locaux d'urbanisme et de nos programmes locaux d'habitat qui sont l'aboutissement d'un long travail de réflexion et de coopération avec l'ensemble des villes de la CASA. Et bien entendu, tout ce grand chambardement se fait sans aucun respect pour les citoyens et les acteurs locaux.*

Les enjeux sont importants, mais ils ne sont pas toujours faciles à saisir. Toutefois, les habitants et les salariés de notre commune ont clairement conscience que se joue sous leurs yeux et sans qu'ils ne soient concertés une transformation qui risque fort d'avoir de lourdes conséquences sur leur avenir et celui de leur territoire. Nous nous réjouissons donc que notre commune, Monsieur le Maire et les élus de notre majorité prennent le soin d'aller vers les citoyens et les salariés communaux pour échanger sur ces enjeux.

Il est important également que la parole soit donnée ce soir aux syndicats. Le transfert de services et la réorganisation administrative qu'induit le Grand Paris font régner un climat d'angoisse. De nombreuses incertitudes persistent quant aux conditions et à la manière dont ces transferts s'effectueront et quant au devenir des agents. Nous ne pouvons pas dire que le périmètre des territoires fixé par le décret qui nous est présenté ici soit sans pertinence et sans cohérence, mais deux communes se retrouvent exclues du territoire T12 : Valenton et Villeneuve-Saint-Georges. Valenton et Villeneuve-Saint-Georges sont deux villes qui ont payé le prix fort du manque de péréquation et de solidarité entre les territoires.

Ces territoires touchés de plein fouet par la désindustrialisation sont aujourd'hui les villes les plus pauvres de notre département. On y compte le plus fort taux de ménages non imposables. Le revenu fiscal médian des ménages y est le plus bas du département. Ces territoires ont plus que besoin de solidarité. Les besoins en développement de ces villes et de leur population sont plus en adéquation avec les projets qui sont portés par les communes du territoire T12 que par ceux du T11. Depuis plusieurs années d'ailleurs, ces communes se sont inscrites dans un certain nombre de projets de coopération territoriale et toutes deux ont émis le souhait de les poursuivre. La dynamique territoriale de cette métropole doit en premier lieu être bénéfique pour ces communes que ce soit en termes de réponse aux besoins d'emploi, de transport ou d'environnement. Il est donc plus que cohérent de les inscrire dans ces projets de développement aussi important que ceux du pôle d'Orly, d'autant plus que les habitants de Villeneuve-Saint-Georges et de Valenton subissent de plein fouet les nuisances du trafic aérien de l'aéroport.

C'est d'une métropole de solidarité pour les habitants dont nous avons besoin. Le territoire T12 est le mieux à même de porter ce projet politique. Pour toutes ces raisons, le groupe CCI rejette en l'état le projet de décret susvisé et demande le rattachement au périmètre T12 des communes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges. Je vous remercie, Messieurs Dames. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Atef Rhouma. Ensuite, c'est Mehdy Belabbas. Vas-y. »*

M. BELABBAS. - *« C'est bon ? Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Nous devons ce soir donner l'avis du Conseil Municipal sur le projet de décret portant sur la création des territoires de la Métropole du Grand Paris et en ce qui nous concerne, valider ou non le périmètre retenu pour le territoire T12 qui inclut Ivry. Il y a un esprit ? »*

(Rires)

M. BOUYSSOU. - *« Il y a une soucoupe volante. »*

M. BELABBAS. - *« Quelques mots tout d'abord pour rappeler que la création de la métropole est un véritable choc institutionnel, comme l'a souligné Monsieur le Maire. En effet, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une forme très agressive de recentralisation se cachant sous les oripeaux de la modernisation et de la sacro-sainte efficacité de l'action publique, de la fin supposée du millefeuille administratif et qui se traduit par la fameuse réforme, véritable obsession de tous les gouvernements se succédant depuis près d'un quart de siècle.*

Cette démarche impulsée par le Gouvernement trouve ainsi son origine dans une réflexion ancienne, souvent mise en avant dans plusieurs rapports gouvernementaux et institutionnels : le Comité Balladur pour la réforme des collectivités locales en 2009, le Rapport annuel de la Cour des Comptes de 2014 soulignant les failles de gestion des collectivités locales, par exemple, ainsi que dans de nombreuses publications élaborées par divers « think tanks » plus ou moins objectifs. Les collectivités seraient mal gérées, gaspillent les deniers publics et sont endettées. Autant d'accusations caricaturales du travail des communes. L'éthique de conviction qui nous anime nous commande donc de dénoncer avec virulence cette construction antidémocratique d'un autre temps, qui aura, de plus, un effet pervers sur la représentativité démocratique en accélérant un phénomène de bipolarisation politique artificielle, stérile et caricaturale de la vie démocratique de notre pays.

Comme l'écrivait Montesquieu, une chose n'est pas juste parce qu'elle est la loi, mais elle doit l'être parce qu'elle est juste. Nous, élus écologistes d'Ivry, nous sommes fidèles à l'esprit des lois, étant entendues que ces dernières doivent être élaborées de manière fidèle à la véritable tradition républicaine. La loi pour et par le peuple et pas contre le peuple. Cela est d'autant plus dommageable que notre pays se targue, par ailleurs, de donner des leçons de démocratie à la terre entière. Deux poids, deux mesures, comme sur bien d'autres sujets d'ailleurs.

Dans cette perspective, nous regrettons solennellement que l'avis des conseils municipaux ne soit sollicité que maintenant, une fois la loi votée. Si les maires ont été sollicités, les simples conseillères et conseillers municipaux que nous sommes ont été maintenus à l'écart des discussions. Et que dire de la population, qui n'a à aucun moment été informée ou consultée à l'occasion par exemple d'un grand débat public. Je l'affirme, on nous a confisqué le débat et la parole, alors que c'est de notre quotidien et de notre avenir dont il s'agit pourtant. Aussi, vous me pardonnerez si ce soir je vous donne l'impression de me répéter sur ce sujet. Ce n'est pas par manque d'inspiration. C'est simplement l'expression de la continuité des positions défendues par les élus écologistes d'Ivry. Et comme vous le savez, mes chers collègues, la pédagogie est l'art de la répétition.

Ainsi, lors du Conseil Municipal du 25 septembre 2014, il nous avait été demandé de nous prononcer sur l'intégration de Valenton à la communauté d'agglomération Seine Amont. Notre groupe s'était abstenu, tout en souhaitant la bienvenue aux Valentonnaises et Valentonnais. Notre abstention se voulait bienveillante mais vigilante, car nous tenions à affirmer notre désapprobation quant au manque de concertation, ainsi qu'à l'absence de débat démocratique qui ont accompagné la création et l'élargissement de la CASA. Eh oui, chers collègues du Front de Gauche, vous reprochez aujourd'hui au Gouvernement ce que vous avez pourtant appliqué hier en créant la CASA. Vous aviez à l'époque rejeté les idées que nous vous avons soumises, notamment le rapprochement avec la communauté d'agglomération de Val de Bièvre. Si nous avions procédé de la sorte, nous aurions pu anticiper la démarche gouvernementale pourtant limpide et nous préparer dans de bien meilleures conditions. Et comme l'affirmait Sun Tzu six siècles avant notre ère, celui qui excelle à résoudre les difficultés le fait avant qu'elles ne surviennent. Mais le passé est le passé et il nous faut maintenant nous tourner ensemble vers l'avenir. Ce qui demeure, ce sont les idées de transparence et de consultation des populations concernées par les décisions publiques, qui sont des exigences démocratiques de plus en plus prégnantes chez nos concitoyennes et nos concitoyens et qui sont inscrites au cœur de l'action des élus écologistes. Nous sommes cohérents et les mêmes causes entraînant les mêmes effets, nous ne pouvons donc que rejeter le projet de décret gouvernemental et le périmètre qui nous est proposé.

Mais si c'est l'éthique de conviction qui nous anime, n'oublions pas cependant que l'éthique de responsabilité doit également guider nos choix en tant qu'élus de la République. Nous devons sortir par le haut du guêpier technocratique dans lequel le Gouvernement nous a attirés et essayer d'adopter malgré tout une attitude constructive, dans l'intérêt supérieur de nos administrés. Ainsi, j'aimerais tout d'abord dire que tout n'est pas à rejeter dans ce décret, ainsi que dans la démarche de constitution de la métropole. Sur le périmètre tout d'abord, nous avons toujours été favorables à ce que le territoire épouse au mieux les contours de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine Amont. Et c'est aujourd'hui le cas. Toutefois, nous sommes attachés à l'autonomie des individus et des collectivités locales.

Les conseils municipaux de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges ont tous deux délibéré et voté d'abord d'intégrer la CASA pour Valenton et par la suite de partager notre destin commun, au sein du futur nouveau territoire. Balayer d'un revers de la main les votes de ces deux conseils municipaux va à l'encontre de nos convictions. Pour les écologistes, la commune est l'échelon de proximité par excellence, car il permet de répondre au plus près aux besoins de la population. De plus, en termes de transition écologique de la société, la commune doit rester un acteur incontournable. Cependant, le nouveau territoire sera doté de compétences élargies qui étaient auparavant de notre ressort, comme la gestion des déchets ménagers et assimilés, le Plan Local d'Urbanisme, la politique de la ville, les équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial, pour ne citer que les plus emblématiques. Et au risque de choquer, nous ne devons pas non plus nous interdire une nécessaire réflexion quant au niveau de gestion le plus pertinent concernant certaines problématiques. Je l'ai dit, en termes de transition écologique de la société, la commune est un acteur incontournable. Néanmoins, l'ensemble des problématiques environnementales est immense et constitue le principal défi de ce nouveau millénaire. Et pour répondre à ces défis, nous ne pourrons faire l'économie d'outils dont la taille et la masse critique pourront apporter des solutions durables et efficaces. Le territoire aura le plan climat-air-énergie en compétence propre et c'est de notre point de vue la bonne échelle pour conduire cette politique.

Ne vous méprenez pas, la méthodologie gouvernementale présidant à la construction de la métropole et des territoires est exécrable et représente un parfait contre-exemple en la matière. Le temps des Oukases est révolu. La question du bon niveau de gestion pour certaines problématiques n'en reste pas moins légitime. Par conséquent, si nous votons résolument avec la majorité municipale contre ce projet de décret, nous devons de même faire preuve de nuance dans notre jugement et nos actions futures, au nom de l'intérêt supérieur des Ivryennes et des Ivryens.

Et puis, dernière citation de Machiavel que nous apprécions tout particulièrement dans ce conseil municipal : « Là où la volonté est grande, les difficultés diminuent. » Méditons le conseil avisé du brillant Florentin. Ceci étant posé, le groupe des élus écologistes d'Ivry votera la délibération et contre le projet de décret fixant le périmètre des territoires. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« On applaudit Machiavel. Fanny Sizorn. »*

Mme SIZORN. - *« Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. J'interviens ce soir au nom du parti de Gauche, membre du Front de Gauche. Les collectivités s'administrent librement par des conseils élus : article 72 de notre Constitution. Faussement naïvement, nous nous réunissons plus ou moins librement ce soir pour émettre un simple avis sur un périmètre de territoire pas du tout librement consenti.*

On a réfléchi sur les termes de la délibération au sein de la majorité, dans nos organisations politiques. On a réfléchi, on a réfléchi et on a encore réfléchi sur cette délibération, sur comment mettre un peu de démocratie dans tant de technocratie. Mais quelle énergie dépensée et quelle colère des élus locaux que nous sommes quand on voit la non-prise en compte des besoins des populations par ce gouvernement. Tout ça pour des territoires qui ont des périmètres non cohérents, sans projet commun, révélateurs d'arrangements politiques. Ce soir, c'est la première étape vers la Métropole du Grand Paris, à laquelle les élus du Parti de gauche s'opposent clairement.

Non pas que la solidarité régionale ne soit pas un enjeu : enjeu de justice sociale et écologique entre des territoires aux niveaux de richesse très inégaux, enjeu de lutte contre le mal-logement, contre le mal transport et bien d'autres. Mais la mise en place de cette Métropole du Grand Paris est loin de répondre à ces enjeux et constitue un recul démocratique, une recentralisation des décisions qui éloignent les citoyens des lieux de pouvoir et une accentuation de la compétition des territoires. À force d'inventer des métropoles, des interco, des territoires, des enchevêtrements de niveaux d'intervention, le citoyen n'a plus aucune maîtrise sur ces affaires publiques. On nous parle de simplification du millefeuille. Bon, alors là on se dit, on a besoin d'une définition. Simplification : action de simplifier quelque chose. Exemple : une simplification des procédures administratives. Une chose est sûre, pour la simplification, c'est raté. Serait-ce alors la démocratie qui a guidé cette réforme ? Encore raté. Les villes, notre ville, n'a pas choisi son territoire, ne choisit pas le calendrier de sa mise en œuvre. Ni les élus locaux, ni les habitants, ni les agents territoriaux qui se transforment en pions n'ont un quelconque pouvoir dans cette réforme. N'oublions pas non plus que cette réforme va de pair avec la baisse des dotations de l'État aux collectivités qui continuent de liquider les services publics. Ne nous y trompons pas. Ce qui est à l'œuvre, c'est une transformation majeure du sens du service public. Il n'est plus en soi l'objectif d'une puissance publique soucieuse de répondre aux besoins sociaux et environnementaux. Il devient le moyen de la compétitivité dans un espace européen voué à la concurrence. Une vraie réforme territoriale n'est pas celle qui fixe arbitrairement d'en haut le nombre et la taille des différentes strates de gestion locale. Non ! Une vraie réforme territoriale devrait proposer une méthode démocratique de rénovation de son cadre institutionnel. Nous devons refondre sans doute, et nous en sommes sûrs, notre organisation républicaine poussiéreuse et proposer une sixième République avec un nouveau socle commun.

Nous portons l'aspiration d'une refondation du pacte social autour du partage des richesses pour l'égalité. Une refondation du pacte social est une invitation à revendiquer la recréation des services publics perdus, détruits et la création de nouveaux services publics. Plus encore, le service public pourrait bien être l'outil de la réappropriation démocratique. Gérés démocratiquement par les usagers et les salariés, ils pourront devenir l'outil de l'implication citoyenne. L'implication citoyenne, voilà le véritable enjeu. Que les citoyens prennent le pouvoir. Que les résidents communautaires puissent enfin s'exprimer par le vote dans notre pays. Que les salariés pour être enfin entendus n'aient plus à arracher une chemise. En tout cas, vu ce qu'on nous propose, il y a des chemises qui se perdent dans notre pays. À Ivry, nous gardons intacte notre envie de contrôler notre destin. Notre lutte pour le service public n'est pas seulement défensive. Non ! Notre service public local se questionne sans cesse pour s'améliorer et évoluer. Et nous avons l'ambition avec le lancement de la coopérative citoyenne le 13 novembre de le faire avec le plus grand nombre, les agents et les habitants. À quoi ressemblera cet espace ? Eh bien pour le moment, nous sommes fiers de ne pas être en mesure de répondre à cette question.

Car la coopérative citoyenne ressemblera à ce que veulent en faire les citoyens, parties prenantes de l'aventure. C'est notre résistance, notre contribution pour contrer cet état technocrate.

Aujourd'hui comme hier et comme demain, nous les élus du Parti de Gauche, nous ne lâcherons rien. Nous continuerons à Ivry comme dans les espaces métropolitains à être fidèles au programme d'Ivry au Cœur.

Bref, vous l'aurez compris, compte tenu à la fois de l'orientation libérale qui sous-tend le projet de métropole, mais aussi de la manière autoritaire dont l'État la met en place, nous donnons un avis négatif sur le projet de territoire et voterons pour cette délibération. Je vous remercie. »

(Applaudissements)

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Fanny Sizorn. M. Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Le MRC, le Mouvement Républicain et Citoyen, a voté contre cette réforme au niveau national. Et plus on avance, moins on y voit clair : la réforme est totalement illisible. Dans l'exposé des motifs, il devait y avoir, notamment dans la loi NOTRe, initialement 35 articles. Il y en a maintenant plus de 125. La loi sur la métropole est-elle de nature à donner une dynamique supplémentaire ? Nous ne le pensons pas. C'est un impensé. Où est la logique ? Cette valorisation de la métropole est naïve et dangereuse. On aurait pu imaginer une réforme justifiée par un puissant outil de politique industrielle, comme du temps de De Gaulle. Mais on ne voit rien de tel. On est dans la pensée économique dominante, c'est-à-dire dans celle de la main invisible du marché. Que nous apporte la métropole qui se profile ? Une baisse des dotations. Donc, nous voterons contre le projet de territoire tel qu'il nous est proposé. Et compte tenu de ce que nous avons dit sur la réforme, nous pensons que la question de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges est secondaire. Donc, nous nous abstiendrons sur cette deuxième partie. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Olivier Beaubillard. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Nous devons donner notre avis sur le projet de périmètre de notre futur territoire. Pas mal ! Pour une fois, on nous demande notre avis sur l'un des enjeux de la métropole. Mais ce n'est qu'un avis. Il ne faudrait pas non plus demander aux habitants, aux citoyens et à leurs élus de décider de l'avenir de leurs institutions. Parce que la question première serait de savoir pourquoi un territoire. Nous sommes dans une période d'austérité imposée, de réduction de pans entiers de services publics, de cadeaux aux grandes entreprises et au monde de la finance, d'appauvrissement accéléré de millions de personnes dans notre pays. La création de cette nouvelle entité sans lien direct avec les populations paraît clairement servir et renforcer la fluidité de la circulation des capitaux au profit des majors européens, alors qu'à l'inverse aujourd'hui, nous travaillons en majorité dans ce conseil municipal avec les habitants, les agents, les usagers du service public. Quelquefois avec difficulté, nous essayons de peser sur les marchés publics, sur les critères pour l'emploi, l'insertion des jeunes, pour une économie durable, pour acheter des livres à la seule librairie indépendante de notre ville. Et demain, qui s'en souciera à l'échelle de marchés qui s'adresseront à un territoire de 24 communes de 700 000 habitants ?*

Par ailleurs, le territoire proposé, imposé devrais-je dire, n'a aucun sens. Il apparaît même comme emblématique des choix antidémocratiques et autoritaires qui se font à l'encontre des projets existants. L'exclusion de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges dont les conseils municipaux, les élus et leur population s'expriment pour leur participation à notre territoire en est le meilleur exemple. Néanmoins, la question de fond pourrait être de savoir qui a besoin d'une métropole. De notre point de vue, la réponse est claire.

Certainement pas les citoyens et surtout pas pour le développement des services publics, la réduction des inégalités sociales, ni pour plus de droits sociaux, de justice, de solidarité, d'égalité, de liberté et de culture. Prenons quelques exemples concrets d'arguments qu'on entend partout, à longueur de discours. Il faudrait mettre fin au millefeuille territorial. Mettons que ce soit le cas, on va supprimer les départements et les intercommunalités pour créer des territoires et des métropoles. Pensez-vous me dire laquelle de ces millefeuilles a été enlevée ? Ne serait-ce pas les communes qui seraient visées ? De toute façon, c'est un immense recul de l'action publique de proximité. Ou encore, il faut un pilotage des politiques publiques à d'autres échelles, l'échelon local n'étant pas toujours approprié. Par exemple, pour mettre fin aux inégalités territoriales à l'échelle de la région parisienne, meilleure répartition du logement social plus à l'ouest, des activités économiques plus à l'est, etc. Mais n'est-ce pas précisément l'un des piliers du schéma directeur de la région Île-de-France ? Pourquoi n'est-il pas appliqué ? Cela voudrait-il dire que la Région n'est pas utile ? Pourquoi vouloir donc conserver la Région et supprimer les départements ? Serait-ce cela l'enjeu des prochaines élections régionales ? Vous le voyez, tout cela ne tient pas et c'est bien pour ça que rien n'est jamais mis en débat nationalement avec la population.

Enfin, alors que l'argument qui revient sans cesse, c'est la modernité, il faut être absolument moderne et de nous taxer d'archaïques, voire de conservateurs. Mes chers collègues, le vrai conservatisme serait un nouveau centralisme jacobin qui n'a plus raison d'être. Ce serait recréer un département de la Seine qui avait été pourtant modifié en 1964 dans le processus de décentralisation dont nous sommes les héritiers. Le vrai conservatisme, c'est le refus de la démocratie toujours plus ouverte, plus dynamique et plus populaire dans son ancrage local. En réalité dans tous les domaines depuis quelques décennies, les gouvernements successifs vont à l'envers de l'Histoire, des processus historiques progressistes engagés depuis longtemps, un ou deux siècles. Durée du travail : nous sommes dans une marche de la réduction du temps de travail et voilà qu'aujourd'hui, on veut l'augmenter. Je vous renvoie à Macron et ses projets autour des 35 heures ou du travail du dimanche. Code du travail : nous construisons des droits nouveaux et voilà qu'on demande son abrogation. Retraite, nous abaïssons l'âge de départ à la retraite parce que c'est un progrès pour l'humanité, pour ses travailleurs et voilà qu'on l'augmente. Démocratie : nous sommes dans des processus de décentralisation et d'aspiration démocratique participative et voilà qu'aujourd'hui on recentralise les pouvoirs. À l'opposé et toujours en majorité avec notre programme Ivry au Cœur, nous portons une exigence de démocratie, de proximité, de développement des services publics. Nous le faisons vivre au quotidien avec des difficultés, des erreurs parfois, des améliorations à produire sans cesse. Telle est bien aujourd'hui l'ambition de la création d'une coopérative citoyenne que nous rendrons publique le 13 novembre prochain. Parce que nous voulons coproduire ce service public qui appartient à tous. Cette coopérative veut transformer nos façons de faire, modifier le rapport des élus, des agents communaux et des citoyens, leur interaction dans l'élaboration de l'action municipale. Mais nous sommes aussi malheureusement lucides et conscients des limites parce que nous sommes pris dans un système libéral et capitaliste qui va à l'encontre de ces ambitions-là.

La preuve avec l'austérité imposée par le gouvernement actuel qui prive les collectivités de ressources en même temps qu'il centralise le pouvoir. Ce sont deux orientations qui fonctionnent ensemble dans une même dynamique. Au fond, ce qui se trame sous nos yeux, ce qui nous inquiète, c'est la disparition de la commune comme force créatrice de services publics, d'innovations politiques au plus près des besoins des habitants.

Parce que les communes, spécificité française inscrite dans son histoire, sont des terrains propices à l'expérimentation, au développement démocratique, à l'appropriation citoyenne de la politique. C'est de cela dont ils ont peur, les puissants, qu'ils veulent réduire à néant : cette force de production démocratique de services non marchands qui échappent à la spéculation pour l'intérêt général.

Face à cela, face à cette double offensive libérale et antidémocratique, autoritaire et austéritaire, il nous faut résister, alerter largement. Notre vote pour cet avis défavorable au projet imposé par le Gouvernement y participe. Néanmoins et vous le savez, quels que soient les conditions institutionnelles futures, élus du Front de Gauche, nous poursuivrons toujours en cherchant l'unité et le rassemblement notre engagement aux côtés des citoyens pour plus de démocratie, de justice, d'égalité et de solidarité. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« ... le siège. Je peux vous dire que j'en ai parlé très récemment avec le maire de Vitry, il n'a pas cette velléité. Il n'y a pas de positionnement particulier pour que Vitry, du fait de sa plus forte population sur le territoire, soit le siège. Donc, ces choses-là, elles se décideront. Il faudra bien qu'on réunisse le premier conseil de territoire dans un hémicycle qui pourra accueillir 92 conseillers territoriaux. Donc, je pense que l'hôtel de ville de Vitry qui est un des plus récemment construits, des plus modernes et qui a des capacités d'adaptation à des assemblées plus grandes pourra accueillir les premières réunions du conseil communautaire. Et sur l'idée des sièges, ce que vous avez évoqué, M. Bouillaud, des sièges somptueux qu'il faudrait construire pour rajouter des choses, il y a celui de la CAVB, il y a celui de la CASA. Il faudra qu'on voie comment organiser les choses. Parce que comme vient de le dire Olivier Beaubillard, cette loi, vous l'aurez compris, en tout cas pour ce qui est des militants du Front de Gauche, avec Europe Écologie, on a des petits... je dirais, pas désaccords, mais des points de vue un peu divergents sur un certain nombre de points de la loi, ce qui ne nous empêchera pas de voter ensemble ce soir. Mais maintenant qu'on y est, il va falloir y aller et il va falloir créer les conditions pour y aller avec intelligence et pour essayer de préserver un certain nombre de principes qui sont les nôtres. Et c'est là-dessus que je voudrais intervenir.*

Sur le mode de vote, ça a été évoqué par rapport à la délibération de ce soir, il s'agit de donner un avis. Plusieurs d'entre vous l'ont rappelé. On n'a aucune certitude que les avis qui vont être donnés par les uns et par les autres - je parle de l'ensemble des conseils municipaux du périmètre de la métropole - soient retenus in fine par le Gouvernement. Sauf que moi d'après les échos que j'ai quand même, c'est que le problème qu'on pointe ici avec Valenton et Villeneuve-Saint-Georges et je vais y revenir, il y a d'autres problèmes d'autres natures ailleurs sur le périmètre de la métropole et il semblerait bien que le nombre de votes négatifs des conseils municipaux sur les décrets, pas seulement sur le décret du T12, mais sur l'ensemble des décrets, finissent par être très très nombreux et que s'ils sont très très nombreux - alors je n'irai pas jusqu'à dire majoritaires sur l'ensemble des communes - le Gouvernement va avoir quand même un petit problème et il va bien falloir qu'il révise sa copie. Et c'est ça qu'on peut espérer pour avoir une succession possible.

Sur la concertation en ce qui concerne la méthodologie de travail autour, on a tenu des débats publics dans cette ville. On en a tenu un notamment qui a même été labellisé par la... comment ça s'appelle ? Pas la mission de préfiguration, le syndicat Paris Métropole qui avait... oui, enfin non. La société du Grand Paris, c'est autre chose. Le syndicat Paris Métropole. Il y a eu un débat ici, il y a eu un débat à Vitry, etc.

Il y a eu des débats d'information sur le sujet de la métropole. Mais on ne va quand même pas demander aux collectivités locales de faire des référendums, je serai tenté de dire, sur un projet de loi qui a été décidé à l'Assemblée nationale alors que le Gouvernement lui-même ne le fait pas. Un sujet comme celui-là, il méritait 120 fois qu'il y ait un référendum, un vrai référendum dans le pays. Quelqu'un tout à l'heure a évoqué la loi NOTRe. Je crois que c'était Véronique Vaslot. Je croyais que c'était Fanny Sizorn, mais c'était Véronique Vaslot. La loi NOTRe, c'est une réforme de la République. C'est une reconfiguration complète des institutions de la République. Il y a ce qu'on vient de débattre sur la métropole, mais il y a tout ce qui se passe dans les territoires ruraux où les communes vont être obligées de se regrouper dans des communautés de communes allant jusqu'à 20 000 habitants. Voyez ce que ça peut donner dans la Creuse ou dans le Berry où il y a des petites communes et des territoires très peu peuplés. Ça va donner des entités énormes avec un éloignement des citoyens. Donc une question comme celle-là qui concerne la France entière, qui concerne l'ensemble des institutions de la République, elle aurait mérité un référendum national. Ce n'est quand même pas à nous de le faire. Alors après qu'on prenne des positions, qu'on informe, mais d'ailleurs il faudra me dire qu'elles ont été les villes avec la diversité des directions politiques qui ont pris ce type d'initiative. Il y a des endroits dans le pays, dans le Val-de-Marne, où il y a eu des maires de Gauche comme de Droite qui ont pris des initiatives pour faire se prononcer les populations ? Ah si pardon, excusez-moi, il y en a une. C'est Françoise Baud à Valenton qui en ce moment est en train d'organiser un référendum d'initiative populaire sur son territoire et qui a déjà dans les urnes, je dirais, 2 500 Valentonnais et Valentonnaises qui sont venus se prononcer. Alors, je ne sais pas. Le dépouillement n'est pas encore fait, mais j'imagine que c'est dans un processus pour rejoindre le T12.

Alors, à propos de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges, je voudrais aussi lever - je ne dis pas définitivement, je n'ai pas cette prétention -, mais lever quand même une ambiguïté énorme et c'est une règle mathématique. Il y a 92 sièges de conseillers communautaires. Ces 92, c'est le plafond. Il ne peut pas y en avoir plus. Que nous soyons 22 ou 24 communes, il y aura 92 conseillers territoriaux qui siègeront au Conseil de territoire. Si nous sommes 24 communes pour 92 sièges et autour de cette table, encore une fois, on n'est pas des vierges politiques. La plupart d'entre nous sommes adhérents à des organisations structurées qui ont un regard sur les choses et qui ont fait leurs petits calculs. Il ne faut pas qu'on prenne des airs totalement innocents quand on arrive dans le Conseil Municipal d'Ivry. Et tous ceux qui auront fait leurs petits calculs - mon organisation politique l'a fait ce calcul comme les autres - démontrent que le Front de Gauche quand on est 24 au lieu de 22, dans certaines villes, le nombre de conseillers territoriaux va baisser. Il va notamment baisser pour le Front de Gauche et les élus du Front de Gauche que rapporteraient éventuellement dans ce périmètre Valenton et Villeneuve-Saint-Georges ne bouleverse en rien le rapport de force. Les petits calculs politiques, il faut aller les chercher ailleurs. Ce n'est pas chez nous qu'il faut regarder. Il faut aller regarder ce qui s'est passé sur le découpage du territoire. Il faut aller regarder quelles ont été les motivations de renvoyer vers notre territoire les principales villes de Droite de l'Essonne qui est un territoire cher au cœur de certains qui nous dirigent.

Il faut regarder que le calcul final... moi j'ai du respect pour les habitants de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges, je ne les considère pas comme de la valetaille pour rapporter des suffrages. Ce n'est pas le cas de tout le monde. Le T11 dans lequel on propose de les intégrer, qui c'est qui va le présider si jamais Valenton et Villeneuve-Saint-Georges n'y sont pas ? Ce ne sera certainement pas Laurent Cathala. C'est ça le problème. Et c'est là-dessus que se base ce déni de démocratie qui nous est proposé aujourd'hui. Alors, dit comme ça, ce n'est peut-être pas très fin politiquement, mais n'empêche que la réalité, elle est celle-là. Et le fait de vouloir intégrer, parce que je veux bien qu'on me dise « ah oui, ces deux villes, elles sont de l'autre côté de la Seine, on n'a pas de territoire commun avec eux », etc. Qu'on m'explique, c'est quoi les projets communs, les projets de territoire communs qu'on a avec Viry-Châtillon ou Paray-Vieille-Poste. Je veux dire à ce moment-là, où est la logique ? Il faut à un moment donné faire preuve d'un peu de clairvoyance sur ces questions-là. J'en rajoute une louche sur Valenton. Valenton et l'ensemble des communes de la CASA ont délibéré avant le 1^{er} janvier 2015. C'était la date limite que la loi donnait aux communes pour constituer des communautés d'agglomération conformes à la loi Chevènement et pour pouvoir bénéficier - plusieurs d'entre vous l'ont évoqué dans leurs interventions - de l'inséabilité des communautés d'agglomération préexistantes. C'était la limite le 1^{er} janvier. On a tous délibéré. Le Préfet n'a pas pris les arrêtés de création. Ça, c'est un déni de démocratie, quoiqu'on en pense et quoiqu'on en dise. Donc, il faut, je pense, sur un sujet comme celui-là arrêter de raconter n'importe quoi.

Là où il faut aussi arrêter de raconter n'importe quoi, c'est sur les questions du mauvais packaging avec lequel on a essayé de nous vendre cette loi, sur soi-disant la résorption des inégalités territoriales et sur la lutte contre les égoïsmes locaux. Derrière ce vocable qui a été porté par le Gouvernement, ça voulait dire en gros, cette métropole va contribuer à rééquilibrer le fait qu'il y ait des villes qui refusent de construire du logement social, il faut contraindre les villes de Droite. Il faudra qu'on m'explique que la métropole et les différents territoires, quelle que soit d'ailleurs leur gouvernance, va faire mieux que ce qu'on était capable de faire plusieurs gouvernements successifs dans le cadre de la loi de solidarité et de renouvellement urbain. Ce que le gouvernement et ce que l'État a été dans l'incapacité de faire pour contraindre notamment les maires de Droite à respecter le 20 puis le 25 % prolongé par Cécile Duflot. Qu'est-ce qu'il a fait le Gouvernement ? Alors là, François Hollande au congrès de l'USH, il vient de s'énerver un petit peu. J'attends de voir le résultat. Mais tant mieux qu'il soit énervé. Parce que nous, on est très énervés depuis très longtemps. Mais si on compte sur Mme Nathalie Kosciusko-Morizet qui va probablement diriger le Conseil de la métropole pour rétablir ces inégalités, moi je n'ai aucune confiance. Il n'y a pas de raisons que ça se passe différemment à l'échelle de la métropole que ça s'est passé à l'échelle du gouvernement du pays ou que ça se passe dans un certain nombre de communes de nos territoires. Il ne faut quand même pas exagérer sur ce point.

Toujours sur le thème de la démocratie, la mission de préfiguration. La mission de préfiguration, alors oui, on a été réunis les maires. Je peux vous le dire, on y a été à la préfecture de Région. On nous en a raconté des histoires. Et les 94 % de vote qui ont été évoqués tout à l'heure, c'était sur la base d'une motion qui visait à modifier profondément le dispositif de loi. Et tous les élus pratiquement, 94 %, ont donné leur accord. Sauf que le Gouvernement, il s'est assis dessus et que le projet de loi qui a été voté à l'Assemblée nationale cet été, il n'a tenu aucun compte de ce positionnement ultra majoritaire des maires. Voilà ! Et moi je le dis, ça a été une mascarade cette mission de préfiguration. Ah, on s'est bien amusé. On a tous fait les beaux, on a tous parlé, on a tous fait des grands discours. Dans l'intimité, j'appelle ça autrement.

Mes collègues le savent bien. Mais vraiment, ça n'a servi à rien et ça n'a eu aucun impact sur la modification de la loi. Aucun impact. C'est une mascarade. C'est un déni de démocratie.

Sur des questions plus politiques et plus stratégiques, quand on dit que par exemple l'Epa Orsa, l'OIN, tout ça, c'est technocratique. Ok, c'est technocratique. Sauf que c'est des outils d'aménagement dont on s'est dotés, qui ont une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités locales et qui va notamment nous permettre d'engager la démolition-reconstruction sur le périmètre de la cité Gagarine. Mais ça, c'est parce qu'il y a une gouvernance partagée avec les élus et que ce n'est pas un truc techno qui est centralisé à l'échelle de 123 communes. Donc, c'est extrêmement important.

Un dernier mot sur le fait de jouer sur les peurs. J'ai entendu ça aussi. Ouais, je ne joue pas sur les peurs. Les centaines d'employés communaux que j'ai rencontrés ces dernières semaines dans les réunions publiques, j'ai été franc avec eux. J'ai pointé les risques. Les risques, ils sont énormes. D'autres l'ont rappelé, je suis peut-être en redite. On est le seul territoire du périmètre de la métropole qui va fusionner trois communautés d'agglomération préexistantes, communautés d'agglomération des Portes de l'Essonne, CASA et Val de Bièvre, avec trois niveaux d'intégration extrêmement différents d'une communauté d'agglomération à l'autre. Je prends l'exemple du Val de Bièvre. L'ensemble des personnels des voiries ont été transférés par la volonté des communes, personne ne les y a forcés, au sein de la communauté d'agglomération. Nous, on n'a pas fait ce choix à la CASA. On a voulu, quelqu'un l'a rappelé d'ailleurs, d'une communauté d'agglomération qui soit stratégique et qui prenne des enjeux comme l'activité économique qui impulse des développements territoriaux, etc. Mais on n'a pas souhaité transférer à l'échelle de la CASA et on souhaite... en tout cas moi comme maire, je donne mon point de vue, je ne souhaite pas que nous transférons l'entretien des voiries, la propreté de notre ville qui est déjà tellement difficile à assurer dans la période, que nous transférons le pilotage de ce service public au plus près des habitants à l'échelle de 22 ou 24 communes. C'est absurde. C'est un éloignement. C'est une perte d'efficacité. Je ne souhaite pas ça. Mais pour autant, dans les deux ans qui viennent, entre le 1^{er} janvier 2016 où le territoire va être créé avec la métropole et le 1^{er} janvier 2018, il faudra qu'on ait décidé. Il ne pourra pas y avoir deux poids, deux mesures. Soit les villes de la CAVB, elles reprennent l'intégralité des agents qui entretiennent les voiries, soit la ville d'Ivry les transfèrent. Et ça, ce n'est pas une petite chose. Ça, ce n'est pas une paille. Et ça va être extrêmement difficile de se mettre d'accord au sein d'un territoire là-dessus et je pense que dans les deux ans, ça va être très dur.

Sur un dernier aspect, d'abord sur les tuyaux pourris qui circulent. Excusez-moi la trivialité de mon expression. Mais je ne suis absolument pas candidat, je le dis, à la présidence du territoire. Bien au contraire ! Moi, je souhaite que le président ou la présidente du futur territoire ne soit pas un maire, parce que je suis contre le cumul de mandat. Et nous sommes nombreux à être sur cette position dans l'assemblée. Donc autant que faire se pourra, j'agirai de là où je suis pour faire en sorte que ce ne soit pas un maire ou une maire qui cumule la responsabilité de la présidence du territoire. Alors, le bruit qui circule, c'est peut-être parce que cet après-midi, j'ai envoyé à l'ensemble des élus de Gauche une contribution à la réflexion, cosignée avec mes amies Patricia Tordjman et Stéphanie Daumin de Chevilly-Larue pour faire à l'ensemble des maires de Gauche une proposition de principe de gouvernance. C'est sans doute ce qui fait dire qu'on veut faire une coquille vide et blablabla.

Notre principe de gouvernance que nous proposons, enfin qu'on mettra en débat avec l'ensemble des maires de Gauche comme de Droite, c'est le principe de faire vivre - Olivier Beaubillard a avec brio évoqué la coopérative citoyenne, donc je n'y reviendrai pas dans mes conclusions, encore que... -, mais on propose de créer une coopérative de villes. C'est-à-dire qu'on ne compte pas sur ce nouvel échelon territorial pour se tordre les bras les uns aux autres. Ce n'est quand même pas moi qui vais obliger ou nous tous ensemble qui allons obliger les maires de Droite par exemple à construire du logement social sur leur territoire alors que l'État, comme je le disais tout à l'heure, a échoué. Mais de même que demain, si les majorités de gouvernance étaient différentes et que la Droite qui va être majoritaire à la métropole deviendrait majoritaire aussi sur notre territoire, ce que je ne souhaite pas, je n'ai pas envie que ce soit une majorité de gouvernance de territoire qui vienne nous dire ce qu'on doit faire à Ivry et ce qu'on doit construire. Parce que s'il y en a dans cette assemblée qui sont en désaccord et l'ont exprimé sur le fait que dans les nouvelles opérations, on porte la volonté de maintenir 50 % de logements sociaux dans les nouvelles opérations, eh bien, si on compte sur le territoire ou sur la métropole pour nous empêcher de le faire, c'est bien qu'on est démasqué et qu'on voit quel est l'objectif de cette loi. C'est une loi qui vise à nier la démocratie et qui vise à centraliser absolument les marges de manœuvre et les leviers pour empêcher les communes de développer leur territoire comme elles en ont envie. Ce que je ne veux pas pour notre commune, je ne le veux pas non plus pour les autres communes. Et tout ce qui a été développé ce soir sur l'échelon communal qui est un échelon extrêmement important, qui est celui le plus proche des habitants, ce n'est quand même pas un hasard si dans la pluie de sondages qui tombent de tous les côtés et de partout, c'est toujours un peu le maire, alors pas moi, mais le maire, la fonction, qui est le plus proche, le plus populaire, etc. C'est bien parce qu'il y a une proximité avec les habitants, parce que les habitants quand ils ont un problème ou quand ils ont un désaccord, ils savent où nous trouver et ça influe sur nos politiques publiques. Même quand on les critique, mais ça influe considérablement. Et ça, c'est le sens qu'on veut donner à la coopérative citoyenne qui va se réunir, enfin qui va avoir sa soirée de lancement le 13 novembre prochain. Merci, mes camarades.

Un dernier mot quand même sur les financements. J'alerte encore une fois. Et ce que j'ai dit sur la voirie, j'aurais pu le dire sur les équipements culturels, j'aurais pu le dire sur les équipements sportifs parce que c'est des choses là encore qui ont été mises en réseau et transférées au niveau de la CAVB par exemple et sur lesquelles il va falloir qu'on débattre pendant les deux ans qui viennent. Et moi sur ces points-là, ce que je fais effectivement, c'est que j'appelle à la mobilisation. J'appelle à la mobilisation des personnels et je suis content d'avoir entendu ce soir les expressions des organisations syndicales. Et j'appelle à la mobilisation des citoyens pour que l'ensemble de ces dispositifs ne se mette pas en œuvre sans eux et sans clairvoyance populaire autour de ces questions. Et je ne répondrai pas à toutes les provocations que j'ai entendues sur le PCF, le dogmatisme, etc., parce que... la Pravda, voilà, Ivry ma ville et puis toi, tu t'appelles... il faudra qu'on me trouve un surnom soviétique, comme ça la chose... et la prochaine fois, je viens en chapka. Voilà !

Bon, je vous propose... pardonnez-moi pour mon emportement. Oui, c'est vrai qu'il fait froid, ce serait très utile. Et je porte très bien la chapka qui plus est. Donc, mes chers collègues, je soumets... alors j'ai entendu qu'Arthur Riedacker souhaitait que nous dissociions un article, les deux articles en deux votes. Tu nous compliques la vie, Arthur Riedacker, mais on va quand même le faire. Alors, je vais soumettre les articles un par un. Alors, l'article premier, je le lis. Ah non, je suis en train de lire le décret. Si vous ne m'aidez pas. (Rires) Comme ça, Sandrine Bernard, elle va être contente, je vais faire voter le décret, dis donc. (Rires)

Alors article premier... comme ça c'est lu pour l'assemblée. En même temps, c'est bien. On fera un vote solennel à chaque article. Article premier, prend acte positivement de la cohérence partielle du territoire T12 qui prend en compte les dynamiques intercommunales engagées : opérations d'intérêt national Orly-Rungis-Seine Amont, CAVB, CASA, CDTIT du Grand Orly. Ça, c'est l'article 1. Donc, nous prenons positivement acte d'une cohérence partielle du territoire proposé. Tu intervies sur le vote, tu ne nous refais pas... d'accord, sur le vote. »

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, si on sépare les votes, on ne votera pas contre l'article 1. Même s'il relève sans doute d'une grande discussion entre vous pour aboutir à une telle rédaction : prend acte positivement de la cohérence partielle du territoire proposé. (Rire) On s'abstiendra sur l'article 1 et on votera contre les autres. »*

M. BOUYSSOU. - *« D'accord. Merci pour cette brillante explication de vote. On l'aurait vu si tu avais levé la main, mais ce n'est pas grave. (Rires) Donc, je sou mets aux voix l'article premier que je viens de vous lire. Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Olivier Beaubillard vient d'adhérer au parti de Gauche, Bozena Wojciechowski aussi, je suis inquiet. (Rire) Non, au parti de Gauche, je t'en prie. (Rires) Merci. Alors... pardon, excuse-moi Fabienne Oudart. Fabienne Oudart ne prend pas part au vote. Est-ce que j'ai fait voter les contre ? Non. Alors, qui est contre ? Personne. Très bien.*

Article 2, et c'est là où la cohérence partielle trouve tout son sens, exige à ce titre le rattachement au périmètre T12 des communes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges. Qui est pour cet article 2 ? Merci. Qui est contre ? Vous êtes contre Villeneuve-Saint-Georges et Valenton, ce n'est pas gentil. Merci. Qui s'abstient ? Merci. Tu ne prends pas part au vote, Fabienne Oudart, d'accord. Il faudra te prononcer un jour quand même sur ces questions.

Article 3, rejette en l'état le projet de décret susvisé. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Là, tu as voté, Fabienne Oudart, rassure-moi. Voilà, donc tout va bien. Quand c'est pour se prononcer contre là... Bien, écoutez, il ne me reste qu'à vous remercier et à vous donner rendez-vous au mois de novembre pour de nouvelles aventures. Et merci au public d'être venu nombreux. Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

A/ PREND ACTE positivement de la cohérence partielle du territoire T12, qui prend en compte les dynamiques intercommunales engagées (opération d'intérêt nationale Orly-Rungis-Seine-Amont, CAVB, CASA, CDIT du Grand Orly).

(29 voix pour, 15 abstentions : M. BEAUBILLARD, Mmes WOJCIECHOWSKI, SIZORN, MM. TAGZOUT, ALGUL, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et une conseillère ne prenant pas part au vote : Mme OUDART)

EXIGE, à ce titre, le rattachement au périmètre T12 des communes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges.

(30 voix pour, 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, 4 abstentions : Mme SIZORN, MM. TAGZOUT, ALGUL, RIEDACKER et une conseillère ne prenant pas part au vote : Mme OUDART)

REJETTE en l'état le projet de décret fixant le périmètre du territoire T12 dans lequel la Ville est incluse dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

LA SEANCE A ETE LEVEE A 21H40

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU